

**Obéir à Mahomet et au Coran :
une question de vie ou de
mort**

APPLIQUER LE CORAN



NUIT GRAVEMENT A LA SANTE MENTALE

Le Coran est selon les musulmans la Parole-même de Dieu transmise à Mahomet par l'Ange Gabriel. Il est considéré comme parfait, complet, universel et à prendre en bloc : on ne peut pas en accepter une partie et en rejeter une autre, que le message soit clair ou ambigu. Selon le Coran, Mahomet est le « Beau Modèle », l'exemple à suivre par tous les musulmans, qui lui doivent obéissance. C'est un « Coran qui marche » selon les dires de son épouse Aïcha.

Durant des années, j'ai posé une question sur les sites de discussion islamiques, LA question que devrait poser aux représentants des communautés islamiques notre ministre de l'Intérieur et des cultes, car la réponse conditionne l'avenir de notre société :

Qui peut légitimement interdire ce que le Coran autorise et que l'on raconte que Mahomet pratiqua en son temps ?

Par exemple : la guerre « sainte » et son butin, l'esclavagisme, la polygamie, le mariage des enfants, l'inégalité selon le sexe ou la croyance, la flagellation des

fornicateurs, l'amputation des voleurs, la mise à mort des apostats, le racket des « gens du Livre » pour leur « protection », la dissimulation et la tromperie ...

Je classe les réponses reçues en quatre types par ordre décroissant de fréquence :

Réponse 1 : seul Dieu et Son Messenger le peuvent. En conséquence, toute tentative de remise en cause, la plus minime soit-elle, sera perçue comme une déclaration de guerre envers l'islam justifiant de verser le sang. Tout au moins jusqu'au retour de Jésus prophétisé par Mahomet ... En arriverons-nous à une société éclatée où chaque communauté exigera de pouvoir vivre selon sa propre loi ?

Réponse 2 : le calife peut temporairement SUSPENDRE (et non pas interdire) l'application d'une loi pour raison de nécessité ou de justice, selon l'exemple du troisième calife Omar suspendant la sanction de l'amputation en période de famine (1). C'est le modèle du fameux « moratoire » sur la lapidation prôné par Tariq Ramadan en son temps. Mais le califat a cessé d'exister en 1924 ...

Réponse 3 : le concept de la « charia de minorité », proposé aux mahométans vivant hors de la terre d'Islam par Tareq Oubrou (2) en se basant sur l'exemple de Mahomet, qui fit preuve de « modération » quand il n'était pas en mesure d'imposer ses vues. Pour tout ce qui ne touche pas au culte proprement-dit, il préconise de se conformer aux lois du pays. C'est une sorte de « laïcité » ... Mais une question demeure : qu'en sera-t-il quand les mahométans seront les plus forts et que le pays sera devenu « terre d'islam » ? Imposeront-ils la charia, toute la charia, rien que la charia, bien que la tournure des événements en Tunisie laisse une petite lueur d'espoir ?

Réponse 4 : certaines lois ne sont plus en accord avec les besoins et les nécessités de notre époque et doivent être abandonnées. C'est la théorie des « deux messages » de l'islam prônée par Mahmoud Mohammed Taha (3) : un message mecquois spirituel et éternel et un autre message médinois politique et contextuel. Ceux qui soutiennent cette idée risquent d'être

accusés d'apostasie et d'être « mis à mort » socialement, voire physiquement.

Personne d'autre qu'un mahométan ne peut faire ce choix, mais ceux que les Français ont élus pour les représenter peuvent avoir une influence décisive pour que ce choix soit possible.

A ceux qui donnent la première réponse, je pose actuellement la question de la condamnation de Boko Haram, dont les actes sont conformes à ce qu'autorise le Coran et à ce que fit Mahomet selon la Sunna. Ils ne peuvent affirmer que c'est faux sans passer pour des ignorants ou des menteurs. Ils ne peuvent condamner ces actes sans passer pour des mécréants. Ils ne peuvent pas non plus les approuver sans passer pour des monstres sanguinaires aux yeux de l'humanité.

« Allah est notre objectif, Mahomet notre chef, le Coran notre loi et la Guerre Sainte notre voie » est leur seul argumentaire, que je retourne contre eux en leur annonçant le message de Baha'u'llah (4). Celui-ci déclara être le retour du Messie annoncé par Mahomet, et cette fonction doit lui donner en islam l'autorité spirituelle nécessaire pour séparer le vrai du faux et le bien du mal. Baha'u'llah affirme, qu'à notre époque, la défense de la Cause de Dieu ne doit plus se faire par l'épée, mais par de justes paroles et de bonnes actions. Cela met donc fin à la pratique de la guerre « sainte » et à ce qui en tire sa légitimité : le butin de guerre, l'esclavage, le rançonnement et l'impôt que doivent payer juifs et chrétiens pour leur « protection ». Baha'u'llah affirme aussi sans ambiguïté la séparation nécessaire du pouvoir politique et du pouvoir religieux, ainsi que l'obligation pour le croyant de ne pas semer la sédition ni la corruption dans la société.

Renier un seul des envoyés de Dieu équivaut selon leur propre théologie à sortir de l'islam et à ne plus être « musulman ». Dans l'optique de Baha'u'llah, ces gens luttent non seulement contre l'humanité mais aussi contre Dieu ... et ils en paieront le prix !

Eric Coffinet

(1) <http://www.ansar-alhaqq.net/forum/showthread.php?t=12675>

- (2) <http://www.islamlaicite.org/article24.html>
- (3) http://www.alfikra.org/books_e.php
- (4) http://fr.wikipedia.org/wiki/Mirza_Husayn_Ali_Nuri